

Aides financières pour des projets d'écoles et d'enseignement

éducation21 soutient le développement de projets innovants en éducation en vue d'un développement durable (EDD) dans les écoles. L'attribution des aides financières d'éducation21 a été réorientée afin d'utiliser encore mieux les fonds dans la mise en œuvre et l'ancrage de l'EDD. Le prochain délai de soumission des projets est fixé au 31 octobre.

Dans le nouveau plan d'études cadre, l'EDD est définie comme une tâche transversale. Elle devrait ainsi être de plus en plus présente dans l'enseignement des différentes disciplines et à l'école. La mise en œuvre de l'EDD au gymnase, qui est actuellement en discussion, pourra être expérimentée par les enseignant.e.s et les directions d'école dès l'entrée en vigueur du plan d'études cadre. Aujourd'hui déjà, l'EDD peut très bien être intégrée à l'enseignement d'une discipline, au développement scolaire, à la culture de l'école ou à des projets interdisciplinaires.

Dès à présent, le nouveau fonds d'aide financière EDD d'éducation21 veut soutenir les enseignant.e.s et les directions d'école dans le développement de l'EDD à l'école et dans sa mise en œuvre à long terme dans l'enseignement. Ces derniers peuvent soumettre à éducation21 des idées ou une ébauche de projet déjà aboutie. éducation21 apporte volontiers son soutien à la planification et à l'élaboration des projets dès le début et propose ensuite un accompagnement pour leur réalisation.

Un projet en cours comme source d'inspiration

Actuellement, un projet de l'école cantonale d'Obwald est soutenu par éducation21. Il a pour objectif de développer, pour l'enseignement numérique, le composant de la démocratie (Demokratiebaustein) «Voyage dans le temps», en collaboration avec Demokrative, initiative pour l'éducation à la citoyenneté, afin que l'enseignement puisse être proposé aussi bien de manière hybride qu'en ligne. Sa mise en œuvre a lieu dans les cours d'histoire avec, au préalable, le traitement en classe du thème «Histoire suisse du 19^e siècle» (de l'Ancien Régime à la création de l'État fédéral). Puis, on y rattache le composant de la démocratie «Voyage dans le temps» et invite les élèves à la réflexion. On y aborde, par exemple, le droit de vote : qui a le droit de vote et qui en est exclu ? Comment l'exclusion de certaines personnes reflète-t-elle des considérations relatives aux compétences ou à l'appartenance ? Ce thème est pertinent pour les apprenant.e.s dans la mesure où ils vivent activement les critères d'exclusion du droit de vote (minorité, nationalité étrangère).

Ce projet est en outre traité de manière interdisciplinaire, compte tenu qu'il est réalisé en collaboration avec l'option théâtre. Cette démarche permet, d'une part, d'atteindre d'autres jeunes et, d'autre part, de les impliquer activement dans les décisions sur la façon de transmettre ce thème de manière pertinente, compréhensible et divertissante aux jeunes de leur âge.



Ancrage de l'EDD dans l'école et dans l'enseignement

Le projet décrit n'est qu'une des très nombreuses possibilités de mettre en œuvre l'EDD à l'école et de l'ancrer à long terme dans l'enseignement et la culture de l'école. D'autres projets pourraient se prêter dans le processus de développement scolaire vers une école durable ou vers la mise en œuvre d'un apprentissage extrascolaire. Parmi les champs thématiques du développement durable, on peut citer, par exemple, la politique, la démocratie et les droits humains, l'environnement et les ressources naturelles, le genre et l'égalité, l'économie et la consommation ou les interdépendances mondiales et la paix.

Les priorités actuelles des aides financières

En ce moment, de nombreux enfants et jeunes arrivent en Suisse en provenance d'Ukraine. éducation21 souhaite aider les élèves, les enseignant.e.s et les directions d'école à les accueillir au mieux dans notre société. En raison de cette actualité, les projets qui soutiennent l'intégration des élèves d'Ukraine dans leur école et leur commune par le biais de formes d'enseignement EDD ou de projets scolaires adaptés seront traités en priorité lors de la prochaine période de dépôt des demandes.

Lea Steinle, éducation21

Conditions cadres des aides financières pour l'éducation en vue d'un développement durable

- Soutien de projets à long terme et innovants, axés sur le développement de l'école et de l'enseignement, non réalisables sans moyens financiers supplémentaires et sans soutien au niveau du contenu
- Dépôt des demandes par les directions d'écoles et les enseignant.e.s de tous les degrés scolaires
- Jusqu'à 20 projets soutenus par an
- Durée du projet jusqu'à 3 ans
- 10'000 CHF à 50'000 CHF maximum par projet, max. 40% des coûts
- Soutien prioritaire aux écoles du Réseau d'écoles21

Plus d'informations sur les aides financières pour l'EDD :



www.education21.ch